



Délibération du CSEC

Sur le projet d'évolution de l'organisation : vers un modèle streaming first

La Direction de France Télévisions a engagé une démarche d'information-consultation du CSE sur le projet d'évolution de l'organisation vers un modèle Streaming First.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de transformation majeure du secteur audiovisuel, caractérisé par une évolution rapide des usages des publics, une fragmentation des modes de consommation et une concurrence accrue des plateformes numériques et des réseaux sociaux.

Les représentants du personnel constatent qu'il s'agit d'un projet important. En effet, il implique une transformation culturelle de l'entreprise en mode « Big Bang » et vise à réorganiser ses directions autour d'un modèle « streaming first », structuré notamment par :

- La création d'une Direction Générale Adjointe des Offres et de la Stratégie Éditoriale, regroupant deux pôles principaux :
 - o le Pôle Actualités (Direction de l'Information étendue, Direction des Sports et des Événements, Direction des Régions) ;
 - o le Pôle Contenus (Direction de la Création, Direction des Jeunes Publics, Direction des Savoirs, Direction des Loisirs et de la Vie Quotidienne, Direction du Cinéma) ;
- La mise en place d'une Direction du Produit et des Technologies unifiée, rassemblant les équipes technologiques et numériques, afin d'assurer la cohérence entre les choix éditoriaux et technologiques dans une logique « streaming first » ;
- La constitution d'une Direction du Marketing centralisée, visant à renforcer la visibilité, la personnalisation et la relation avec les publics dans un environnement fragmenté à des fins de valorisation de diversité culturelle et de renforcement de la confiance et la transparence ;
- La création d'une Direction dédiée à l'Intelligence Artificielle, chargée de piloter la stratégie transverse en matière d'IA, intégrant les aspects techniques, éditoriaux, réglementaires et éthiques.

Par ailleurs, le CSE souligne que cette réorganisation implique des modifications substantielles des rattachements hiérarchiques, la recomposition des collectifs de travail, la fin de la Direction Numérique autonome et la redistribution de ses équipes dans les nouvelles directions, ainsi qu'une intégration renforcée des expertises numériques dans l'ensemble des directions métiers.

Il prévoit en outre un repositionnement de la Direction des Ressources humaines au sein de la Direction générale adjointe de la Gestion, de la Production et des Moyens, alors qu'elle était jusqu'ici rattachée directement à la Présidence.

A la lecture du document d'information consultation, des impacts organisationnels sont clairement identifiés, notamment :

- Une responsabilité managériale accrue, avec des périmètres élargis et la nécessité pour les managers d'accompagner la conduite du changement, d'expliquer les évolutions et d'engager les équipes dans une dynamique transverse et collaborative ;
- Des changements dans les modes de fonctionnement, avec la mise en place de processus transverses et la nécessité d'adopter des méthodes collaboratives robustes (gestion de projet transverse, intelligence collective, pilotage par objectifs) ;
- Des risques liés à la recomposition des collectifs, pouvant générer des tensions, des difficultés d'intégration et des pertes d'efficacité si les repères et la cohésion ne sont pas préservés ;
- La nécessité d'une montée en compétences numériques généralisée, incluant l'appropriation des outils, des pratiques et des enjeux liés au virage « streaming first », ainsi que l'acquisition de nouvelles expertises ;
- Des contraintes budgétaires fortes qui imposent une optimisation des ressources tout en maintenant la qualité éditoriale et technique, et la mission de service public ;

Les élus notent l'importance pour le projet d'assurer un dialogue social renforcé, transparent et continu, ainsi qu'un accompagnement pragmatique et adapté des salariés (notamment via des dispositifs de communication, de formation, de suivi individuel et collectif, et des espaces d'échanges sur le travail réel).

Pour ces raisons, il a été décidé de nommer un expert indépendant afin de :

- Apporter une analyse approfondie sur :
 - o Les impacts organisationnels, humains et stratégiques du projet (dont l'évolution du modèle de gouvernance), en s'appuyant sur une connaissance des enjeux audiovisuels et numériques ;
- Identifier les effets du projet sur les conditions de travail et les risques professionnels liés à la transformation (risque de surcharge, de perte de repères organisationnels tout en ne modifiant pas la localisation des équipes, de dislocation des collectifs ; d'acculturation forte au numérique pour les populations de salariés seniors ; augmentation de la responsabilité managériale) ;
- Étudier les modalités de la conduite de la transformation dont les mesures de prévention primaire et d'accompagnement prévues (communication, recomposition des collectifs de travail, montée en compétence numérique) et la proposition de méthode de dialogue social ;
- Évaluer les coûts environnés du projet au regard du contexte budgétaire contraint de l'entreprise ;
- Proposer des recommandations pour limiter les impacts du projet et apporter des actions préventives et correctives ;

Le choix des membres du CSEC s'est porté sur le cabinet SECAFI, expert habilité conformément à l'arrêté du 7 août 2020, pour réaliser cette expertise.

Le cabinet d'expertise devra éclairer le CSE sur les impacts possibles du projet et aider les membres du CSE à formuler des propositions pour améliorer le projet et préserver les conditions de travail.

Les conclusions de l'expertise seront présentées par l'expert en séance plénière du CSEC.

Le CSE donne mandat à Hela KHAMAROU, Rabéa CHAKIR-TREBOSC et Karine CEVAER pour contacter l'expert désigné et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des 24 votants

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 22 janvier 2026